

APPEL DE RITM-BFC 2026

ENGAGEMENT DES LAUREAT.ES

Toutes les équipes lauréates de l'appel à projets (AAP) RITM-BFC 2026 s'engagent à :

1. transmettre l'état d'avancement et/ou le bilan d'activité du projet :

- aux échéances exigées selon le calendrier établi
- ponctuellement à la demande des membres l'équipe projet et du Comité Scientifique et d'Evaluation du projet RITM-BFC.

Ces bilans faciliteront notamment la production de justificatifs auprès des partenaires et financeurs publics (ANR, collectivités, etc.) ainsi que la valorisation des travaux de RITM-BFC dans le cadre de ses actions de communication ;

2. à l'issue du projet : transmettre le bilan qualitatif comportant, entre autres, l'évaluation du projet. Les données collectées et produites pour la réalisation de cette évaluation pourront être mises à disposition de RITM-BFC ;

3. mentionner dans le cadre de toute publication ou communication : « *This project has been performed thanks to the RITM-BFC program (contract ANR-17-NCUN-0003)* » ou « *Ce travail a bénéficié du soutien du projet NCU RITM-BFC portant la référence ANR-17-NCUN-0003* » ;

4. afficher dans le cadre d'une communication orale ou écrite (poster, conférence, séminaire, workshop, rapport d'activité, rapport de stage...) les logos de RITM-BFC, France 2030 et de l'ANR;

5. privilégier les supports et publications scientifiques en Open Access ;

6. participer aux opérations de communication et valorisation de leur projet sur sollicitation de l'équipe RITM-BFC (colloque, séminaires...).

Engagements spécifiques des lauréats de l'AAP Recherche

Les lauréat.es de l'AAP Recherche s'engagent également à :

7. publier et/ou communiquer dans des revues ou manifestations scientifiques de façon à diffuser les travaux de recherche financés par RITM-BFC, en privilégiant l'Open Access ;

8. participer aux manifestations du réseau des NCU ;

9. rendre un rapport scientifique intermédiaire et un rapport final complet, intégrant une synthèse vulgarisée des résultats.

Je soussigné.e (NOM, Prénom) :

certifie que l'équipe porteuse du projet lauréat de l'AAP RITM-BFC 2026 intitulé (nom du projet) :

.....
respectera les engagements listés ci-dessus, durant toute la durée du projet et, le cas échéant, lors d'actions ultérieures destinées à en réaliser sa valorisation.

Fait àle

Signature du porteur / de la porteuse

A retourner à ritm-bfc@ubfc.fr dès notification du soutien au projet déposé.